

SARL BATI NANTES
Société à Responsabilité Limitée au capital de 100 000 euros
Siège Social : 10 rue du Loquidy 44300 NANTES
861 800 720 RCS NANTES

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'Assemblée Générale Extraordinaire
du 13 décembre 2010

Déposé au Greffe
le 22 DEC. 2010
sous le N° 3012773
RCS N° 61 B72

L'an deux mille dix,
Le 13 décembre,
A 10 heures,

Les associés de la société BATI NANTES, société à responsabilité limitée au capital de 100 000 Euros, divisé en 2 000 parts de 50 Euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social.

Sont présents :

- . la Société BATI NANTES FINANCES, possédant 1 000 parts, représentée par son gérant, Monsieur François Régis BOUYER,
- . la Société JEMA FINANCES, possédant 999 parts, représentée par son gérant, Monsieur Christophe DESFOSSES
- . Monsieur François-Régis BOUYER, né le 18 janvier 1956 à Nantes, possédant 1 part.

Seuls associés de la Société et représentant la totalité des deux mille parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur François-Régis BOUYER, représentant de la SARL BATI NANTES FINANCES.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Changement de siège social du 10 rue du loquidy 44300 NANTES à 38 rue Octave Feuillet 44000 NANTES.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale décide de transférer le siège social à l'adresse suivante :
38 rue Octave Feuillet 44000 NANTES.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le président de séance.

Le Président



Le Secrétaire

